

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD EQUITY INFLATION SRI**

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0013235223 - F

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC :** Actions internationales

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

**Politique d'investissement :** La stratégie mise en œuvre repose sur :  
- une analyse macro-économique qui anticipe une remontée à plus ou moins brève échéance du niveau des taux d'intérêt ;  
- l'identification des entreprises bénéficiant en absolu ou en relatif de cette remontée des taux d'intérêt, courts et/ou longs, ainsi que d'une éventuelle pentification de la courbe, des entreprises bénéficiant d'un modèle économique qui profiterait de la remontée des taux d'intérêt (BFR négatif, niveau élevé de liquidité au bilan ou encore certaines entreprises financières qui seraient favorisées par une pentification de la courbe) ;  
- l'identification des entreprises sous-évaluées dont ni la rentabilité économique, ni l'évaluation ne seraient affectées par cette remontée anticipée des taux d'intérêt ;  
- une évaluation des perspectives de ces entreprises selon notre méthodologie, qui inclut analyse stratégique, modélisation financière, évaluation dont les paramètres sont alimentés par des rencontres régulières avec les dirigeants des entreprises. - la construction d'un portefeuille concentré sur 30-60 valeurs européennes essentiellement de grandes capitalisations sans contrainte sectorielle.

Le portefeuille du FCP est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions et s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Les actions de capitalisations inférieures à 2 milliards d'euros sont limitées à 25% maximum de l'actif net.

Cette stratégie pourra conduire à des divergences fortes entre la performance du FCP, sa composition sectorielle et/ou géographique, et celles de l'indicateur de référence.

Pour la gestion de sa trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le gérant peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers et/ou de FIA de droit français ou étranger respectant les quatre critères de l'article R214-13 du Comofi (dont des OPC gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque actions, le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. Le FCP peut investir 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement SFDR".

Le FCP est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de

gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note est fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC). Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant. L'univers de départ de Lazard Equity Inflation SRI est le STOXX STOXX EUROPE 600 Net Return EUR. La note ESG de l'univers de départ est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées. Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de l'OPC soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

La part F sera fermée à la souscription le 10/11/2017 après cut-off. A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat, effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même investisseur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de gestion.

**Information Benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables :**

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Cet OPC est éligible au PEA.

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Lazard Equity Inflation SRI

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,88%*
----------------	--------

#### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

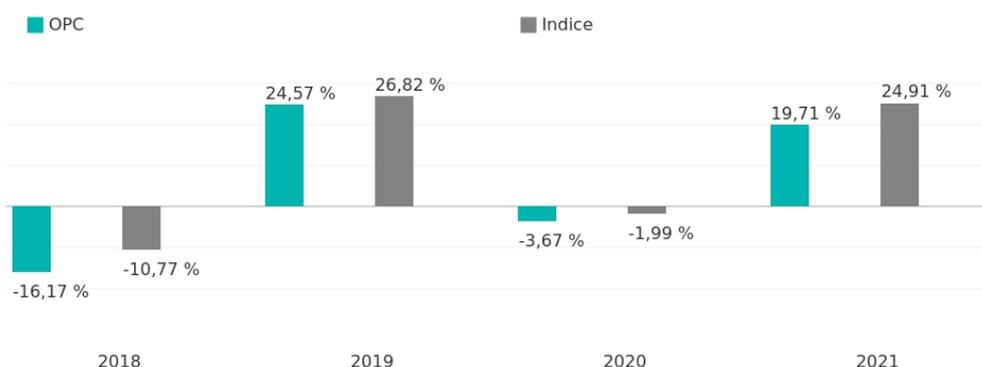
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :**  
28/08/2015

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

Stoxx Europe 600  
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

### Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.

Le pays d'origine du fonds est la France. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'île, CH-1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base resp. Les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.